

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29
- présents : 28
- votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le 20 du mois de mars à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. HASSAN Jérôme
Date de convocation : 16/03/2026

PRESENTS : Mmes et Mrs HASSAN Jérôme, DUPERRIER Pierre, BAGOT CHIARAVALLI Laura, MUGNIER Christophe, YATTOCHANE Halima, COMETTINI Ramon, JANIN Josette, MAIRE Frédéric, MAIRE Céline, SCHILLER Patrick, CAUSARD-SESTAC Jocelyne, MEÏER Marie-José, LAVY Véronique, DESDOUETS Solange, DEJONGHE Nathalie, BRUNIER Michael, LAURENT Yannick, ABDUL ALIM Jaleele, BELLANGER Mélanie, COLLY Alexandre, MOICHON Nathalie, TROTTET Loris, MOICHON Marine, CHARMOT Anthony, JACQUIER Olivier, SALABERT Oriane, PEREIRA Sylvie, GIRAULT Jean-Michel

ABSENTS EXCUSES : M. PAGEAUX ARBAULT Quentin a donné procuration à JACQUIER Olivier

SECRETAIRE : MAIRE Céline

D2026_032002

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,
Ce pourcentage donne pour la commune de Bons-en-Chablais un effectif maximum de 8 adjoints,
Il est proposé au conseil municipal la création de 8 postes d'adjoints,
Considérant que dans les communes de 5 000 à 9 999 habitants, le nombre de conseillers s'élève à 29.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

DECIDE

-DE CREER 8 postes d'adjoints.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jérôme HASSAN

La secrétaire,
Céline MAIRE

